

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1681)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS1595

présenté par
M. Mesnier, rapporteur

ARTICLE 21

Après le mot :

« rejet »

rédigé ainsi la fin de l'alinéa 33 :

« de son dossier. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.